
VI. OFFRE DES LIAISONS LOUEES

Pour permettre aux ORPT de relier les différents nœuds de leurs réseaux, propose une offre de liaisons louées interurbaines.

Le contrat de location d'une liaison louée est négocié dans les conventions d'interconnexion et dans tous les cas il s'étend sur une durée minimale de douze (12) mois

Tarif annuel des liaisons louées interurbaines:

Le tarif est composé de deux parties :

- Un tarif forfaitaire d'accès à l'offre,
- Un tarif annuel, fonction de la distance à vol d'oiseau mesurée par kilomètre indivisible.

Frais d'accès au service (en DT-HT par lien 2Mbit/s)	300 DT
---	--------

Distance	Tarif en DT-HT/an par lien à 2 Mbit/s
< 10 Km	12 000
10 <= D < 50 Km	20 400
50 <= D < 100 Km	35 700
100 <= D < 200 Km	51 000
D >= 200 Km	86 700

Pour les LL terminales, les demandes des ORPT seront traitées au cas par cas. La liaison terminale ne peut être assurée par que dans la limite de disponibilité de l'infrastructure.